

LE LORETAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er MAI 1986 — VOL. 5, NO 9

“À L'ANCIENNE-LORETTE, FLEURS Y SONT”

Cet astucieux jeu de mots sera cette année le leitmotiv qui nous invitera à “Fleurir notre ville”. Le printemps réveille notre fierté collective et le Comité d'embellissement souhaite que les inscriptions soient nombreuses au concours 1986.

La mise en candidature se termine le 27 juin.

JARDINS COMMUNAUTAIRES

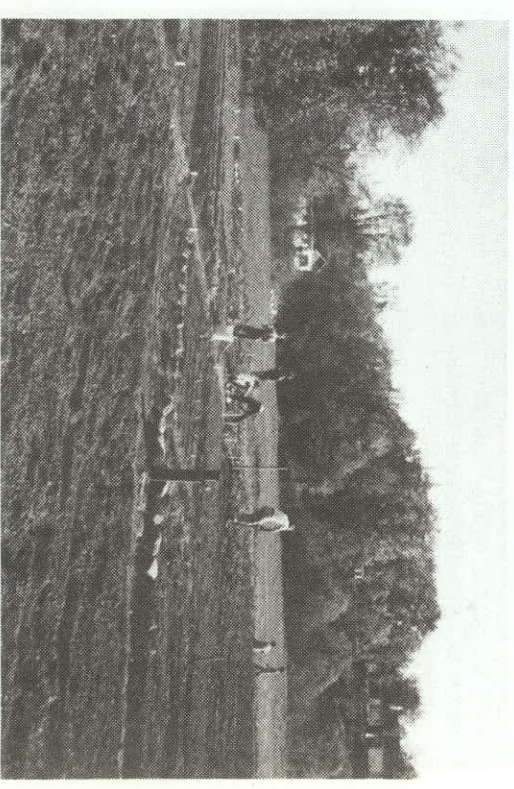
Encore cette année, la Ville met à la disposition des amateurs d'horticulture un espace commun ou chacun peut réserver un petit lopin pour y

UN KIOSQUE D'INSCRIPTION LORS DE LA JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

La journée du 7 juin sera liée à cet effet. Une belle occasion de s'inscrire au concours d'embellissement. Un kiosque sera installé à cet effet. Voir règlements du concours en page 2.

réservation, s'adresser à Michelle Racine au Service des Loisirs: 871-3434.

Pour toute information ou



Jardiner... un des plaisirs de l'été.

DU 5 AU 9 MAI SEMAINE DU GRAND NETTOYAGE

La semaine du grand nettoyage sera celle du 5 mai et se déroulera comme suit:

Le lundi 5: quartier St-Jean-Baptiste et Boulevard Hamel.

Le mardi 6: quartiers St-Paul et Notre-Dame.

Le mercredi 7: quartiers des Pins et St-Jacques.

Le jeudi 8 et le vendredi 9: sur appel.

PROLONGEMENT:

Le lundi 12 et le mardi 13 le Service des Travaux publics fera encore du ramassage sur appel.

PERSONNES ÂGÉES

Le directeur des Travaux publics, M. Armand Gagné, tient à rappeler aux personnes âgées que, si elles ont besoin d'aide pour sortir des objets trop lourds, elles ne doivent pas se gêner pour demander cette aide. Le numéro est 872-7007.

UN PREMIER SALON COMMERCIAL À L'ANCIENNE-LORETTE

Le maire et ses conseillers tiennent à féliciter la Chambre de Commerce de l'Ancienne-Lorette pour l'initiative qu'elle a prise de mettre sur pied une exposition commerciale dans notre localité.

Le projet comportait, a n'en pas douter, des difficultés nombreuses et un élément de risque indéniable. Il démontre cependant la volonté qu'a la chambre de Commerce de stimuler l'activité économique de notre mi-

lieu et mérite à cet égard notre encouragement le plus total.

C'est pourquoi le Conseil de Ville invite la population à répondre généreusement à l'appel qui lui est lancé et à rendre visite à tous ceux-là, à toutes celles-là qui ont investi énergie, temps et argent pour faire connaître les services qu'ils ou qu'elles offrent aux résidents de notre ville et des environs.

À tous les organisateurs, un franc succès!

AVIS

Le lundi 19 mai étant jour férié, les bureaux de l'Administration municipale seront fermés.

CLUB DE PATINAGE SPORTIF ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le lundi 12 mai 1986, à 19h30, à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS RÉSUMÉ DU DOCUMENT (suite)

Rappelons que le document publié par la Commission des Loisirs comprend trois volumes, dont le premier trace un portrait de la réalité actuelle en ce qui a trait aux loisirs à l'Ancienne-Lorette. Nous avons commencé à résumer ce premier volume en développant deux idées: D'abord un bref rappel historique de la municipalisation du loisir dans notre localité (A), puis un aperçu du rôle joué jusqu'ici par notre Commission municipale des Loisirs (B). Voici la suite du résumé de cette première partie.

C. LES MODÈLES D'INTERVENTION ACTUELS

Pour que nous puissions mieux réfléchir à la question des loisirs et surtout en parler de façon plus éclairée, la Commission se préoccupe de munir le lecteur d'un certain vocabulaire correspondant à des concepts utiles. Il nous paraît valable de reproduire tel quel ici le texte du rapport, qu'on trouve aux pages 34 à 36 du tome I.

Le modèle d'intervention en loisir préconisé par la Ville de l'Ancienne-Lorette peut être qualifié de direct.

Cela signifie que la municipalité prend en charge les responsabilités inhérentes à l'organisation du loisir sur son territoire. Ainsi, elle met en place une structure appropriée: le Service des loisirs.

Dans le cas où la Ville déléguerait à un organisme privé sans but lucratif les pouvoirs et mandats du développement du loisir local, son intervention serait classée comme modèle d'intervention indirecte.

L'intervention directe de la municipalité peut être appliquée de différentes façons. Pour sa part, le Service des loisirs de l'Ancienne-Lorette préconise trois approches: **Intervention directe distributive**

Dans le cadre de cette approche, le Service des loisirs se charge de la production d'activités qui sont

offertes à la population. Cette production ne compte en principe aucun support d'organismes bénévoles, ce sont les activités non régies.

L'objectif est de présenter un échantillonnage d'activités tentant à satisfaire les besoins de la population. On identifie tout d'abord la demande pour y répondre ensuite le plus adéquatement possible.

Exemple: Cours de danse aérobique.

Intervention directe participative

En préconisant cette approche, le Service vise la prise en charge de l'organisation et de l'opération d'activités de loisir par les citoyens, par la voie d'organismes.

Par le biais d'une animation dans le milieu, le Service des loisirs se préoccupe de la création et du développement de tels regroupements.

Il devient une ressource privilégiée fournissant des moyens pour aider les organismes à atteindre leurs objectifs.

Exemple: Interventions du Service des loisirs auprès des organismes affiliés et partenaires (Cf. 2.2.4.2 et 2.2.4.3).

Intervention directe mixte

Cette approche est caractérisée par l'intégration des dominantes

des interventions distributive et participative.

En fait, elle respecte le droit des citoyens de participer aux diverses phases de l'organisation du loisir via des groupes d'intérêt, et le droit de la municipalité de gérer pour la communauté.

Le Service des loisirs offre un soutien technique aux organismes et intervient pour superviser certaines opérations.

Exemple: Interventions du Service des loisirs auprès d'organismes reconnus (cf. 2.2.4.1).

INSCRIPTION BASEBALL ÉTÉ 1986

Il est encore possible de s'inscrire au Baseball, pour l'été 1986 (certaines catégories).

Pour plus d'informations, communiquez avec le Service des loisirs à 871-3434.

SOMMAIRE

Page 2

- Concours d'embellissement
- Offres d'emploi

Page 3

- Protection publique
- Réglementation

Page 4

- Recyclage du plastique

EMBELLISSONS L'ANCIENNE-LORETTE CONCOURS 1986

Encouragés par le deuxième prix décerné à notre ville l'an dernier, les membres du Comité d'embellissement invitent les concitoyens à redoubler d'efforts pour faire de l'Ancienne-Lorette la plus belle ville de la région.

Le Comité d'embellissement compte sur votre fierté pour que l'Ancienne-Lorette remporte le premier prix au concours VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS du M.A.Q.

Le Comité est formé de madame Nancy G. Parent, messieurs Valère Bertrand, Armand Dubé, Denis Côté, Robert Lacombe, Michel Turcotte, Jean-Louis Brown, Président, le conseiller Jacques Fauchon, vice-président et Camille Deschênes, secrétaire.

LES RÈGLES DU CONCOURS

1. Les inscriptions devront être reçues avant 16h, le 27 juin 1986.
2. Prendre connaissance des exigences et critères d'évaluation.
3. Jugement vers le début d'août: le jugement portera sur les éléments décoratifs visibles de la rue (arbres, arbustes, haies, fleurs, rocailles, pelouse). La vigueur, des plants (absence de maladies et d'insectes nuisibles) la propreté et l'absence de mauvaises herbes seront des critères importants.
4. Trois (3) prix de 100\$, 50\$ et 25\$ seront remis pour chacune des deux premières catégories mentionnées sur le bulletin d'inscription. Un prix unique de 25\$ sera remis à la catégorie du plus bel arbre.
5. Les gagnants des premiers prix des quatre premières catégories seront en possession d'un trophée fourni par nos commanditaires jusqu'à la prochaine saison. Ces gagnants verront leur nom s'ajouter à ceux déjà inscrits sur le trophée qu'ils recevront.
6. De plus, une plaque-souvenir sera remise à chacun des gagnants des quatre premières catégories mentionnées sur le bulletin d'inscription.
7. Un prix de 25\$ sera attribué pour chacune des catégories 5, 6, 7, 8 et 9 (cf. bulletin d'inscription).
8. La catégorie permet d'inscrire en commun un minimum de cinq (5) participants d'un même voisinage, ex.: "Les bons voisins et la rue Jacques Cartier", "Les mar-chands fleuris de Place Lorette".
Le site gagnant sera identifié par des affiches appropriées et les individus décorés de l'"Ordre du Mérite floral".
9. Les juges, les membres du Comité d'embellissement et du Conseil municipal ainsi que les employés de la municipalité sont exclus de ce concours.
10. D'autres prix pourront s'ajouter à ceux déjà mentionnés.
11. Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des Loisirs au numéro de téléphone 871-3434.

BULLETIN D'INSCRIPTION



(À déposer à l'hôtel de Ville ou au Service des Loisirs avant le 27 juin 1986, à 16h)

Écrire en lettres moulées s.v.p.

*NOM:
 ADRESSE:
 CODE POSTAL: TÉLÉPHONE:
 CATEGORIES:
 1. UNIFAMILIAL (bungalow, jumelé) _____
 2. MULTIFAMILIAL _____
 3. COMMERCE (en zone commerciale) _____
 4. LE PLUS BEL ARBRE _____
 5. PLATE-BANDE, MASSIF _____
 6. ROCAILLE _____
 7. HAIES _____
 8. PELOUSE _____
 9. BOÎTE À FLEURS OU JARDINIÈRES _____
 10. GROUPE (fournir la liste des participants) _____

*La plaque-souvenir des gagnants(es) portera le(s) nom(s) tel(s) qu'inscrit(s) sur le bulletin.
 Personne ne peut gagner dans plus d'une catégorie.

MAIRE SUPPLÉANT



Monsieur Léo Carreau, conseiller du Quartier Notre-Dame, sera maire suppléant pour les trois mois à venir. Il succède à Madame Sylvie Laflamme dont le mandat est terminé.

"LA P.A.L. VOUS ACCUEILLE"

C'est sous ce thème que la polyvalente de l'Ancienne-Lorette ouvrira ses portes le 2 mai prochain pour permettre à la population de notre municipalité et des environs de venir visiter leur polyvalente.

Le personnel de l'école, les élèves et les parents ont tout mis en oeuvre pour permettre aux résidents du secteur de venir constater sur place qu'il se fait des choses intéressantes à la P.A.L. et que la vie étudiante y est agréable.

Tous les secteurs d'activités ont monté un programme permettant aux visiteurs de connaître ce qui se passe à la polyvalente dans les diverses matières tout en visitant les différents locaux. En plus d'expositions de travaux, il y aura en après-midi et en soirée un spectacle musical et une démonstration d'activités socio-culturelles et sportives. Vous pourrez également déguster quelques produits réalisés par les élèves en cuisine professionnelle.

Soyez donc au rendez-vous, le vendredi 2 mai de 13h30 à 16h00 et de 19h00 à 21h30 à la polyvalente de l'Ancienne-Lorette, 1801, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette.

Le comité organisateur,
 Par: **Mariclé Groleau**

AVIS

Toutes personnes intéressées à siéger comme membre du Comité consultatif d'embellissement sont priées de faire connaître leur intention par lettre au Service des Loisirs, au 1729 rue Arthur, G2E 4K9, avant le 10 juin 1986 à 17h00.

Les critères auxquels devront répondre les intéressé(e)s sont:

1. Être résident(e) de l'Ancienne-Lorette;
2. Avoir 18 ans et plus;
3. Accepter d'y oeuvrer bénévolement;
4. Manifester des intérêts soit en loisir soit au sujet de l'embellissement municipal.

DEUX POSTES DISPONIBLES.

A.F.F.E.A.S.

Une rencontre de l'A.F.F.E.A.S. aura lieu le 28 mai à 20h00 au sous-sol de la sacristie. Pour tous renseignements: 871-1140.

SERVICE DES LOISIRS

OFFRE D'EMPLOIS — ACTIVITÉS ESTIVALES

Veillez prendre note que pour les offres d'emploi énumérées dans la présente, toutes les candidatures devront être parvenues au bureau du Directeur général, Monsieur Michel Dagenais, 1575 Turmel, Hôtel de Ville, Ancienne-Lorette, G2E 3J5, pour mercredi le 21 mai, 17h00.

MOTO-CROSS-BMX

Le service des loisirs recherche une personne qualifiée dans les sauts de vélo-cross (BMX). Si vous êtes intéressé, veuillez contacter Michelle Racine au service des loisirs au numéro de téléphone 871-3434.

MONITEURS (terrain de jeux)

3 emplois sont disponibles

Description: Animation de groupes d'enfants variant entre 5 et 11 ans. Planification du contenu des activités. Responsable du matériel.

Durée de l'emploi: 8 semaines

Exigences:

- Être étudiant(e) de préférence.
- Être âgé(e) de 17 ans au 30 juin 1986.
- Résider à l'Ancienne-Lorette.
- Posséder une expérience pertinente auprès des enfants.
- Posséder diverses techniques dans les secteurs du plein-air, socio-culturel et sport.
- Posséder quelques habiletés manuelles telles l'artisanat, le bricolage, confections diverses.

— Être inscrit au Centre d'Emploi du Canada.

Qualités personnelles:

- Être dynamique
- Leadership
- Créativité

Salaires:

- 175.00\$/semaine
- Le 23 juin 1986

ASSISTANT AU SURVEILLANT

un (1) poste

Description: Assiste le surveillant sauveur aux cours et aux bains libre. Responsable en chef lors de l'absence du surveillant sauveur.

Durée de l'emploi: 7 semaines

Exigences:

- Être dûment accrédité par la Croix-Rouge comme assistant-sauveur.
- Être âgé de 17 ans au 31 mai 1986.
- Être résident de l'Ancienne-Lorette.
- Démontrer un bon sens de l'organisation.
- Être disponible pour travailler sur un horaire flexible.
- Posséder une expérience pertinente avec l'emploi.

Qualités personnelles:

- Leadership
- Dynamisme

Sens des responsabilités.

Salaires: 4.00\$/heure, emploi à temps partiel

Début de l'emploi: Selon la température

SURVEILLANT SAUVEUR

un (1) poste

Description: Responsable des activités aquatiques (animation des cours, bains libres) se déroulant à la piscine municipale.

Durée de l'emploi: 8 semaines

Exigences:

- Être dûment accrédité par la Croix-Rouge.
- Être âgé de 18 ans au 31 mai 1986.
- Être résident de l'Ancienne-Lorette.
- Posséder une expérience comme surveillant-sauveur d'au moins 6 mois.
- Être disponible pour travailler sur un horaire flexible.

Qualités personnelles:

- Leadership
- Dynamisme
- Créativité

Salaires: 195.00\$/semaine

DÉBUT DE L'EMPLOI: Selon la température

ANIMATION DE QUARTIER

4 postes d'animateur sont disponibles

Description: Animation populaire auprès des enfants de 3 à 11 ans dans différents parcs de l'Ancienne-Lorette. Planification de la totalité des activités.

Durée de l'emploi: 8 semaines

Exigences:

- Être âgé(e) de 18 ans au 30 juin 1986.
- Résider à l'Ancienne-Lorette.
- Être étudiant(e) de préférence dans un secteur connexe à l'emploi.
- Posséder une expérience d'animation auprès de groupes d'enfant.
- Être inscrit au Centre d'Emploi du Canada.

Qualités personnelles:

- Avoir du leadership
- Sens des responsabilités
- Être très dynamique
- Être créatif
- Sens développé.

Salaires: 200\$/semaine

Début de l'emploi: 23 juin 1986

VEUILLEZ NOTER QUE LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS ESTIVALES PARAITRA DANS LE JOURNAL LE LORETTAIN DU MOIS DE JUIN.

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR(RICE) DU SERVICE D'URBANISME

FONCTION: Sous l'autorité du directeur général, le directeur(rice) du Service d'urbanisme planifie, dirige, coordonne et contrôle toutes les activités relatives à l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction, la qualité de l'environnement ainsi que toutes celles relatives au développement résidentiel, commercial et industriel. Il prépare, contrôle et administre le budget de son service. Il dirige et évalue le personnel sous sa responsabilité. Il effectue toute autre tâche jugée pertinente à ses fonctions et demandée par son supérieur.

QUALIFICATIONS: Diplôme d'études collégiales (DEC) dans une discipline appropriée et un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente. Bonne connaissance des domaines de la construction et du milieu municipal.

Facilité à lire plans et devis, à comprendre, interpréter et appliquer les règlements municipaux de construction et de zonage.

Habilité à communiquer et sens de l'organisation.

TRAITEMENT: Selon les qualifications et l'expérience, en conformité avec la politique salariale du personnel cadre de la municipalité plus régime d'avantages sociaux.

CANDIDATURES: Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 14 mai 1986 à 17h00, au bureau du Directeur général, 1575 rue Turmel, Ancienne-Lorette, G2E 3J5.